

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Le 19 juin deux mille vingt-quatre à 17h30 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

#### DELIBERATION N°10

#### LANCEMENT DU MARCHE PORTANT SUR UNE PRESTATION DE SERVICES POUR LA SOLUTION DE GESTION DES SITES INTERNET

Présents : Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Julien PARIS, Magali VALIORGUE

Absents Excusés : Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Céline FOURNIER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : Mardi 11 juin 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants/Pour : 15

Abstention : 0

En 2022, un contrat de Tierce Maintenance Applicative (TMA) a été signé avec la société Codéin pour une durée de trois ans. Ce contrat concerne la maintenance d'une solution de gestion des sites internet et a été initialement attribué pour un montant de 158 710 euros HT.

Ce montant a été réévalué au début d'année en raison de nouveaux développements et d'évolution de la plateforme. L'avenant acté de 20 % a représenté l'augmentation maximale qui peut être accordée sans remettre en cause l'économie du marché initial.

Cependant, en raison de nouveaux projets au sein des services de l'Alpi une nouvelle évaluation des besoins s'avère nécessaire pour ce marché.

En cours d'élaboration, le marché sera publié en septembre 2024 en appel d'offres sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sur une durée de 4 ans.

Le marché sera publié sur les supports de publicité réglementaires.

## LE COMITE SYNDICAL

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

### **Article 1 :**

D'approuver le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert ayant pour objet la maintenance, développement et évolution de la solution de gestion des sites internet.

D'approuver le dossier de consultation des entreprises

### **Article 2 :**

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

*Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait à Mont-de-Marsan, le 19 juin 2024

**La Présidente du Syndicat Mixte**

**Départemental ALPI**

**Magali VALIORGUE**

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-